

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Direction générale

des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 3606  
9285

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

f. 137

Bruxelles, le

31 Mai

1859.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre une expédition de mon arrêté de ce jour, qui alloue, en conformité des propositions contenues dans votre rapport du 23. Avril dernier,

- 1<sup>o</sup> Au Sieur Stenon, Secrétaire du Musée, une indemnité de 400 francs;
- 2<sup>o</sup> Au Sieur Vincent, Préparateur, une indemnité de 200 fr.
- 3<sup>o</sup> A chacun des Sieurs Moreels & Dormal, Surveillants, une indemnité de 100 fr.

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Le Secrétaire Général,  
L. Stievenart

A Monsieur le Directeur du Musée Royal  
d'Histoire Naturelle.